



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG BRETAGNE
VILLE DE MORLAIX
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE
SANG BENEVOLE DU FINISTERE**

Entre :

- Mme Agnès LE BRUN, Maire de Morlaix
- Pr Claude FEREC, Responsable du site de l'Etablissement Français du Sang Bretagne (EFS) de Brest
- M. Hubert LE MAOUT, Président de l'Union Départementale des Associations pour le Don de Sang Bénévole (UDDSB) du Finistère.

PREAMBULE

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions depuis plusieurs années, la Ville de Morlaix est devenue « Ambassadonneur », ambassadeur du don de sang, en 2011. Elle s'est ainsi engagée à soutenir l'Etablissement Français du Sang Bretagne dans sa mission de santé publique.

La nouvelle convention qui suit est destinée à poursuivre ce partenariat en lien avec l'UDDSB du Finistère et l'Association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) locale, avec notamment pour objectif le développement de la fréquentation de la Maison du don.

ARTICLE 1 : Engagement de la Ville de Morlaix (à titre gracieux)

Pour la promotion de la Maison du don et la sensibilisation au don :

Diffuser des informations pratiques sur le don, relayer les campagnes de communication de l'EFS, indiquer les coordonnées de la Maison du don dans les supports de communication à disposition dans la ville :

- plans,
- guides,
- journal municipal,
- site Internet,
- panneaux lumineux et d'affichage,
- autres moyens à disposition permettant le développement de la Maison du don.

- Sensibiliser les nouveaux arrivants installés à Morlaix à l'importance de donner, notamment en leur remettant de la documentation sur le don, la Maison du don, lors de leur accueil dans la ville,
- Mettre à disposition des documents, affiches de sensibilisation au don dans les services municipaux, lieux ouverts au public de la ville,
- Favoriser la promotion du don à l'occasion d'événements locaux organisés par la Ville (tenue de stands d'informations, remise de documents aux participants, etc.).

Pour informer des rendez-vous de don à Morlaix :

- Mettre à disposition une salle permettant d'accueillir une collecte de sang dans la ville selon les besoins de l'EFS Bretagne,
- Annoncer ces journées sur les supports de communication à disposition dans la ville :
 - site Internet,
 - journal municipal,
 - agenda,
 - autre supports de communication pertinents.

ARTICLE 2 : Engagements de l'Etablissement Français du Sang Bretagne (à titre gracieux)

- Fournir les supports de communication papiers et numériques,
- Valoriser le présent partenariat par une communication dans les médias à l'occasion de la signature,
- Autoriser la Ville de Morlaix à évoquer sa qualité « d'Ambassadonneur » et utiliser le logo de ce label, lors de ses événements de communication vers le grand public ou institutionnels.

L'EFS Bretagne, la Ville de Morlaix et l'UDDSB du Finistère s'engagent à réaliser les actions citées ci-dessus dès la signature de la présente convention.
Celle-ci sera poursuivie par tacite reconduction durant 3 ans et pourra faire l'objet de consultations entre les partenaires, notamment afin d'enrichir le partenariat.

Fait le 4/12/15 à Morlaix
(en 3 exemplaires originaux)

Fait le, à
(en 3 exemplaires originaux)

Signature :



Pour la Ville de Morlaix,
le Maire de Morlaix
Mme Agnès LE BRUN



VILLE DE MORLAIX

Signature :

Pour l'Etablissement Français du
Sang Bretagne,
le Responsable du site EFS de Brest,
Pr Claude FEREC



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - BRETAGNE

Fait le 4/2/15 à Morlaix
(en 3 exemplaires originaux)

Signature :



Pour l'UDDSB du Finistère,
le Président,
M. Hubert LE MAOUT,

